



REGLEMENT INTERIEUR

Relais Assistants Maternels

« le Relais »



Communauté de Communes de Grande Champagne

BP 45

16130 SEGONZAC

Tel : 05-45-83-47-99

Internet : www.cc-grandechampagne.fr

Messagerie : cdcgc@cdcgc.fr

Vous pouvez joindre l'animatrice du Relais

au

Tel : 06-69-42-99-00

Présentation du Relais Assistantes Maternelles

Le RAM itinérant a été créé à l'initiative de la Communauté de Communes de Grande Champagne. Il permet à tous parents, assistantes maternelles, d'avoir un lieu d'écoute, d'échange et d'information.

Le Relais Assistantes Maternelles s'inscrit dans le contrat Enfance Jeunesse signé entre la Communauté de Communes de Grande Champagne, la CAF et la MSA.

1°) Missions du Relais :

- ✓ Animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux.
- ✓ Organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels ou les candidats à l'agrément.
- ✓ Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel.
- ✓ Créer et développer les relations avec les partenaires.

2°) Modalités d'ouverture :

Une animatrice se déplace sur 8 communes de la Communauté de Communes de Grande Champagne dans les lieux suivants, mis à disposition par les communes.

Ouverture les lundis matin de 9h30 à 11h30

Jour de passage	commune	Type de salle	Capacité d'accueil
Premier lundi de chaque mois	Saint Preuil	Salle des associations	3 adultes et 12 enfants
Deuxième lundi de chaque mois	Salles d'Angles	Annexe de la salle multi loisirs	5 adultes et 12 enfants
Troisième lundis de chaque mois	Angeac Champagne	Hall de la salle des fêtes	5 adultes et 12 enfants
Quatrième lundis de chaque mois	Ambleville	Salles des fêtes	5 adultes et 12 enfants

Ouverture les jeudis matins de 9h30 à 12h00

Jour de passage	commune	Type de salle	Capacité d'accueil
Premier jeudi de chaque mois	Genté	Salle des fêtes	5 adultes et 12 enfants
Deuxième jeudi de chaque mois	Juillac le Coq	Salle des fêtes	5 adultes et 12 enfants
Troisième jeudi de chaque mois	Segonzac	Salle des alambics	4 adultes et 12 enfants
Quatrième jeudi de chaque mois	Gensac la Pallue	Salle des réunions	4 adultes et 10 enfants

3°) Conditions d'accueil

Le Relais est ouvert pour les temps collectifs

- Le mardi et le jeudi de 9H30 à 11H00

Dans un souci de sécurité et de bien être pour tous, il est demandé aux assistantes maternelles de s'inscrire sur les temps collectifs par téléphone, mail ou sur place auprès de l'animatrice.

L'animatrice assure une permanence téléphonique

- mardi de 17H00 à 18H00
- jeudi de 12H30 à 13H30

Participation

Le Relais est ouvert pour toutes les assistantes maternelles de la Communauté de Communes de Grande Champagne qui le souhaitent. Aucune cotisation, ni droit d'entrée n'est demandé. Certaines actions (sorties, animations, spectacles, formations...) peuvent toutefois donner lieu à une participation financière.

Une assistante maternelle qui se présentera sans avoir réservé ne pourra être accueillie si la capacité d'accueil est déjà atteinte.

En cas d'empêchement, il est demandé aux assistantes maternelles d'en informer l'animatrice le plus rapidement possible pour permettre une autre inscription.

Le Relais n'a pas de mission de suivi ni de contrôle auprès des assistantes maternelles. Cette tâche relève uniquement de la PMI.

4°) Encadrement

Les missions de l'animatrice du Relais

- ❖ Participer au recensement de l'offre et de la demande d'accueil sur le territoire et diffusion de l'information.
- ❖ Gérer les inscriptions sur les temps collectifs.
- ❖ Veiller au bon déroulement des séances d'accueil par son écoute en respectant chaque participant.
- ❖ Participer à la professionnalisation des assistantes maternelles.
- ❖ Mettre en place un centre de documentation.
- ❖ Favoriser les rencontres entre les parents et les assistantes maternelles.
- ❖ Participer à l'épanouissement des enfants et à leur socialisation par le biais d'ateliers d'animations.
- ❖ Organiser des rencontres avec d'autres professionnels de la petite enfance.

5°) Stagiaire :

Des stagiaires pourront être accueillis pendant les temps collectifs, sous la responsabilité de l'animatrice du RAM.

6°) Déroulement de l'accueil :

L'assistante maternelle participe à l'animation et accompagne les enfants tout le temps de la rencontre.

Elle est responsable du ou des enfants qu'elle accompagne et devra se conformer aux instructions et règles de sécurité établies par le Relais :

- ❖ Ne pas laisser un enfant sans surveillance et sous la responsabilité d'une autre personne
- ❖ Bien refermer les portes
- ❖ Fournir les collations et le nécessaire pour les changes
- ❖ Pour le bien être de l'enfant, se munir d'une paire de chaussons
- ❖ Pour le respect de tous, il est souhaitable de laisser le portable éteint

Les adultes qui accompagnent le(s) enfant(s) au Relais sont tenus à un devoir de discrétion vis-à-vis des propos échangés (secret professionnel).

Différents espaces de jeux sont proposés sur les temps d'accueil (dînette, motricité, voitures, peinture, collage, chant, lecture...). Un espace est réservé pour les tout petits. Chacun peut évoluer librement et investir l'activité de son choix durant le temps collectif.

Afin de favoriser la convivialité du lieu, un café est proposé aux adultes avant les activités

La séance se déroulera en plusieurs temps :

- ❖ Temps d'accueil et d'échange
- ❖ Temps d'activité
- ❖ Temps pour rangement de la salle
- ❖ Rituel de départ pour clôturer la séance

7°) Droit à l'image

Des photos peuvent être prises lors des différents ateliers, fêtes, animations extérieures et rencontres thématiques. Le Relais se réserve le droit d'utiliser ces images sur des documents d'information ou d'exposition.

La presse peut également être invitée à prendre des photos pour des articles.

8°) Modalités médicales :

Dans un souci d'hygiène et de protection, toute personne adulte ou enfant présentant des symptômes de maladies contagieuses ne peut être admis sur le lieu d'accueil.

L'animatrice se réserve le droit de ne pas accueillir l'enfant ou l'assistante maternelle contagieux.

Les enfants ne seront pas accueillis au Relais dans le cas des maladies suivantes :

- Coqueluche
- Galle
- Gastro-entérite
- Grippe
- Impétigo
- Herpès
- Scarlatine
- Oreillons
- Pédiculose (poux)
- Rougeole
- Roséole
- Varicelle

La fréquentation du Relais n'est pas souhaitable dans le cas de maladies suivantes :

- Angine
- Bronchite
- Bronchiolite
- Conjonctivite
- Muguet
- Otite
- Rhinopharyngite

Le Relais dispose d'une pharmacie. Pour les soins complémentaires, l'assistante maternelle de l'enfant est responsable suivant les modalités prévues dans le contrat rempli avec leur employeur.

9°) Fermeture :

RAM SAM LAEP sera fermé :

- ❖ Les 3 premières semaines du mois d'août
- ❖ La semaine entre Noël et le premier de l'an
- ❖ Les jours fériés et certains ponts
- ❖ En cas d'intempérie (neige, verglas)
- ❖ En cas de maladie des accueillantes

10°) Responsabilité et sécurité

Les assistantes maternelles doivent être en possession de l'autorisation signée par les parents pour participer aux temps collectifs.

L'assistante maternelle en charge de l'enfant est responsable de celui-ci dans le cadre de sa responsabilité civile professionnelle.

Le Relais n'est pas tenu responsable en cas de perte ou de vol de bijoux, d'effets personnels.....

Pour le bon déroulement des séances d'activité salissante (peinture, collage...), il est souhaitable pour les enfants qu'ils aient une tenue adéquate. Le Relais ne sera pas responsable des taches sur les vêtements.

L'animatrice se tient à votre disposition et à votre écoute, afin de mieux répondre à vos besoins. N'hésitez pas à lui transmettre vos suggestions permettant ainsi d'améliorer la qualité d'accueil des enfants et des assistantes maternelles.

Vous pouvez joindre l'animatrice au 06-69-42-99-00 et pendant les permanences téléphoniques le mardi de 17h00 à 18h00 et le jeudi de 12h30 à 13h30, ainsi qu'un message à la Communauté de Communes au 05-45-83-47-99



AUTORISATION PARENTALE

De septembre 2010 à août 2011

Partie destinée aux parents

Autorisation de participer aux temps collectifs du RAM

Je soussigné(e) autorise Mme.....

Assistante maternelle agréée de mon enfant.....,
né(e) le....., à l'amener aux temps d'activités proposés par le
Relais Assistantes Maternelles.

Numéro des parents où l'animatrice peut les joindre en cas de nécessité :

.....

Autorisation de photographier leur(s) enfant(s)

Je soussigné(e) autorise l'animatrice du Relais
Assistantes Maternelles à photographier mon ou mes enfant(s).....

- Dans le cadre des activités et manifestations organisées par le Relais
- Dans le cadre du site internet de la Communauté de Communes rubrique « petite enfance »
- Dans le cadre de la diffusion des journaux ou parutions dans les bulletins municipaux

Fait à le

Signature des parents :

Partie à remplir par l'assistante maternelle

Je soussignée Mme atteste avoir pris connaissance
du règlement intérieur du relais d'assistantes maternelles « Le Relais » et m'engage à le respecter.

Fait à le

Signature de l'assistante maternelle :